

Le coût d'obtention du label

Martine Madoux
Santopta
www.santopta.fr
martine.madoux@santopta.fr

Dr Hervé LECLET
Santopta
www.santopta.fr
herve.leclet@santopta.fr

Mettre en place une démarche de labellisation et obtenir le label Labelix impose un investissement. Quels sont ces coûts ? Il y en a 3, indépendants les uns des autres.

1. L'inscription à l'association Labelix qui gère l'ensemble du dispositif de labellisation et les dossiers des sites candidats. Elle est à payer en 2 fois : la première moitié lors de l'engagement dans la démarche, la seconde lors de l'audit.
2. Les prestations de conseil. Leur montant dépendra des tarifs de la société qui vous accompagne, des modalités et du nombre de jours d'intervention.
3. Le coût de l'audit de labellisation et de l'audit de suivi documentaire à 2 ans. Les tarifs des organismes auditeurs ont été négociés avec Labelix. Il dépendra de la durée de l'audit.

Schématiquement, le coût minimal pour un cabinet monosite est d'environ 12 000 €, à payer en plusieurs fois et pour 4 ans (durée du label).

Il s'agit en réalité d'un investissement et non d'un coût. En effet, qui dit investissement, dit retour sur investissement. La démarche Labelix améliore le fonctionnement et la performance du site, permet de répondre aux obligations réglementaires, de mieux gérer les risques, de mieux satisfaire les patients et les médecins correspondants, etc... Ces améliorations représentent un gain non négligeable, mais il est difficilement quantifiable.

Il faut aussi se poser la question dans l'autre sens : quel serait le coût de l'absence de mise en œuvre de Labelix ? Le coût de ne pas être labellisé ? Par exemple, quel serait le coût d'un refus d'autorisation ou de renouvellement d'un scanner ou d'une IRM par l'ARS, le coût d'un procès pour infection nosocomiale, le coût des conséquences d'une visite ASN qui découvre des non-conformités majeures en matière de radioprotection ?